

Laval, et que les écoles de médecine et de droit en cette ville devront cesser d'être affiliées à des universités protestantes ;

40. Que la succursale de l'Université Laval à Montréal a été établie d'après les désirs de Son Excellence Mgr. Conroy, le délégué apostolique, et de Sa Grandeur Mgr. Fabre, avec l'approbation de tous les évêques de la province ;

50. Que la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, dont les soussignés font partie, va avoir ses cours le 1er d'Octobre prochain ;

60. Que les soussignés sont encore disposés à faire le service de l'Hôtel-Dieu comme par le passé, et que si leur éloignement de l'hôpital continue, ils se verront dans la triste nécessité d'envoyer leurs élèves dans les hôpitaux protestants, et par conséquent d'y envoyer tous les cas intéressants qu'ils rencontreront ;

70. Que les dames de l'Hôtel-Dieu, en mettant une salle de 50 lits dans leur vaste établissement sous le contrôle médical des soussignés et d'autres qu'elles pourront leur adjoindre, favoriseraient le bon fonctionnement de la seule université catholique reconnue par le St. Siège à Montréal ;

80. Que les soussignés, en faisant la présente démarche auprès des Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu, ne sont mus par aucun sentiment d'ambition ou d'intérêt personnel, mais par leur désir de se conformer en tout aux vues des autorités religieuses ; et de plus, parce qu'ils ne veulent pas être responsables du scandale que pourrait produire dans le public le fait d'une université catholique envoyant ses élèves dans un hôpital protestant quand il y a une institution catholique qui peut recevoir ses élèves.

Les soussignés sollicitent respectueusement une réponse.

Signé,	J. P. ROTTOT, M. D.
“	A. DAGENAI, M. D.
“	J. A. LARAMÉE, M. D.
“	E. P. LACHAPPELLE.
“	A. G. A. RICARD.
“	A. T. BROUSSEAU.
“	A. LAMARCHE.

Montréal, 16 Juillet 1879.